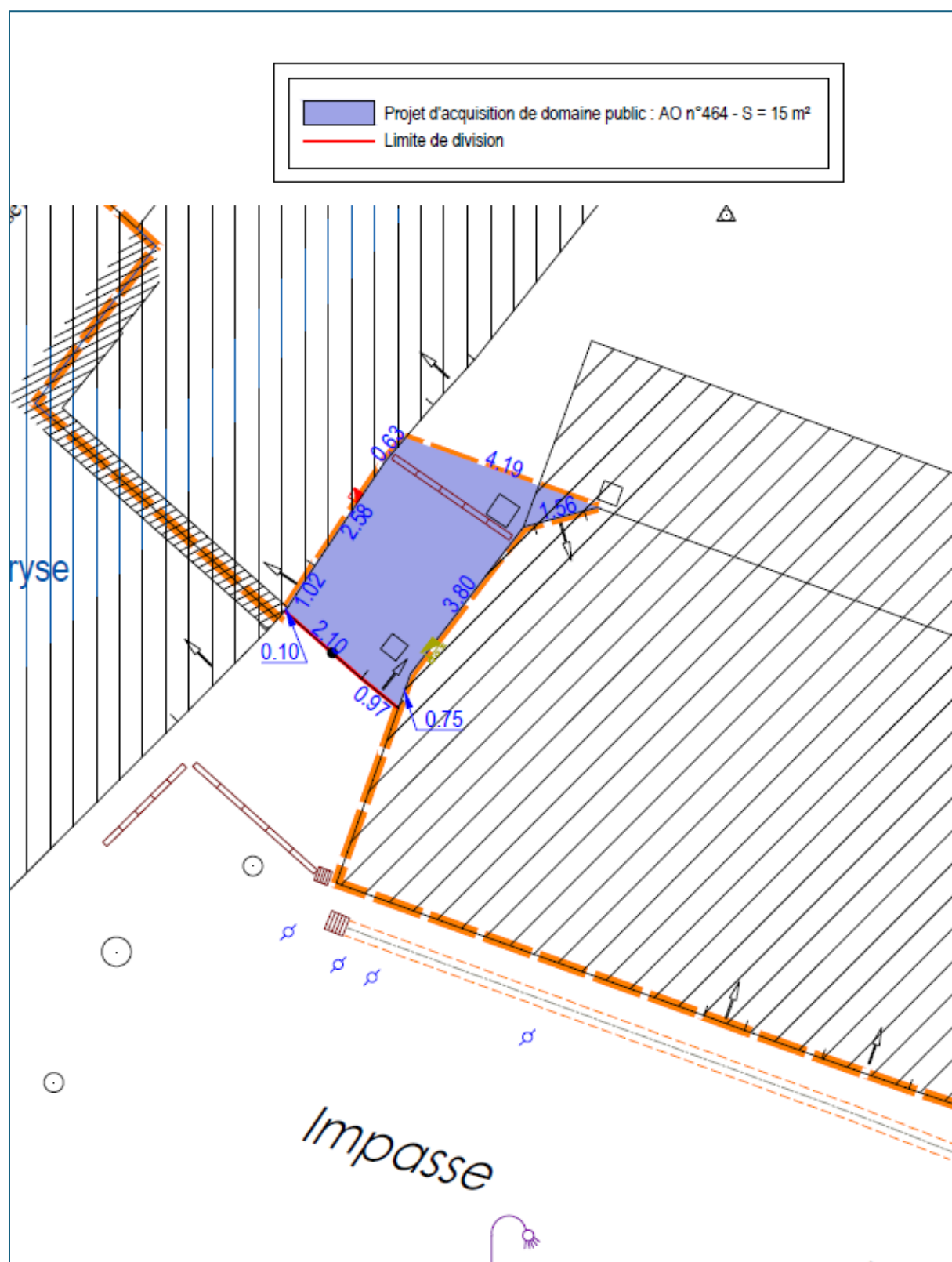


Parcelle à céder : AO 464
Extrait de plans



Commune :
HAIE-FOUASSIERE (LA) (070)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2148C
Document vérifié et numéroté le 28/05/2025
A Nantes (SDIF44)
Par Olivier HEMON
Géomètre du Cadastre
Signé

Service Départemental des Impôts Fonciers
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale
2, rue du Général Margueritte
CS 13513
44035 NANTES Cedex 1
Téléphone : 02 53 55 16 28
sd4f44.ptg@sd4f44.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-joints (3) a été établi (1) :

A - D'après les Indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre a _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées au dos de la présente 6463.

A _____ le _____

Section : AO
Feuille(s) : 000 AO 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 28/05/2025
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par LEBOEUF SEBASTIEN - ACTE
Ref. : 2023224
Le 21/05/2025

[1] Rayer les mentions toutes. La formule A doit s'appliquer que dans le cas d'une expertise (pas révisé par voie de révisé à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le platage.

